

PROCEDURE D'INSCRIPTION - Année universitaire 2021/2022

LICENCE PRO - Inscription du 01 juillet au 17 septembre 2021 (12 heures)

interruption du 23 juillet (12 heures) au 23 août (14 heures)

Situation de l'étudiant	Etape 1	Etape 2	Etape 3
<p>* J'ai candidaté en Licence Pro Métiers du droit de l'immobilier.</p>	<p>➔ 1- J'ai reçu un avis favorable à ma candidature via E-candidat et j'ai confirmé mon admission.</p> <p>2- Je prends connaissance des modalités d'inscription administrative communiquées via E-candidat.</p> <p>3- Je télécharge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier d'inscription, - les pièces à fournir <p>(disponibles sur le site internet de la Faculté https://facdedroit.univ-amu.fr/, rubriques "Inscription administrative" - "Licence")</p> <p>4- Si je n'étais pas inscrit.e. à la Faculté de droit d'Aix-Marseille Université, je récupère la fiche transfert départ signée de mon université d'origine.</p>	<p>➔ 1- Je paie la CVEC (contribution à la vie étudiante et de campus) sur MesServices.Etudiant.gouv.fr</p> <p>2 - Je remplis mon dossier accompagné des pièces demandées</p> <p>3- Je prends rendez-vous avec la scolarité où je suis autorisé.e. à suivre mes enseignements https://eris.univ-amu.fr/Eris/</p>	<p>➔ 1 - Je me présente à la scolarité avec mon dossier complet et toutes les pièces justificatives (originaux + copies).</p> <p>2- Si mon dossier est complet, la scolarité procède à mon inscription administrative et délivre mon certificat de scolarité et ma carte d'étudiant.</p> <p>3- Je demande à mon université d'origine de transférer mon dossier universitaire à fdsp-scol-transferts@univ-amu.fr et je retirerai ma carte étudiante lorsque mon dossier étudiant aura été transmis à la scolarité par mon université d'origine.</p>

PROCEDURE D'INSCRIPTION - Année universitaire 2021/2022

LICENCE PRO - Inscription du 01 juillet au 17 septembre 2021 (12 heures)

interruption du 23 juillet (12 heures) au 23 août (14 heures)

Situation de l'étudiant	Etape 1	Etape 2	Etape 3
<p>* J'ai candidaté en Licence Pro :</p> <p>- Management et droit du transport maritime,</p> <p>- Métiers du notariat</p>	<p>➔ 1 - J'ai reçu un avis favorable à ma candidature et j'ai confirmé mon admission.</p> <p>2 - Je télécharge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier d'inscription, - les pièces à fournir <p>(disponibles sur le site internet de la Faculté https://facdedroit.univ-amu.fr/, rubriques "Inscription administrative" - "Licence")</p> <p>4- Si je n'étais inscrit.e. à la Faculté de droit d'Aix-Marseille Université, je récupère la fiche transfert départ signée de mon université d'origine.</p>	<p>➔ 1- Je paie la CVEC (contribution à la vie étudiante et de campus) sur MesServices.Etudiant.gouv.fr</p> <p>2 - Je remplis mon dossier accompagné des pièces demandées</p> <p>3- Je prends rendez-vous avec la scolarité où je suis autorisé.e. à suivre mes enseignements https://eris.univ-amu.fr/Eris/</p>	<p>➔ 1 - Je me présente à la scolarité avec mon dossier complet et toutes les pièces justificatives (originaux + copies).</p> <p>2- Si mon dossier est complet, la scolarité procède à mon inscription administrative et délivre mon certificat de scolarité et ma carte d'étudiant.</p> <p>3- Je demande à mon université d'origine de transférer mon dossier universitaire à fdsp-scol-transferts@univ-amu.fr et je retirerai ma carte étudiante lorsque mon dossier étudiant aura été transmis à la scolarité par mon université d'origine.</p>

suivant -->

PROCEDURE D'INSCRIPTION - Année universitaire 2021/2022

LICENCE PRO - Inscription du 01 juillet au 17 septembre 2021 (12 heures)

interruption du 23 juillet (12 heures) au 23 août (14 heures)

Situation de l'étudiant

Etape 1

Etape 2

Etape 3

*** J'ai candidaté en Licence
Pro Comptable et taxateur**



Je suis la procédure d'inscription
du service de la Formation
Continue :
[https://facedroit.univ-
amu.fr/formation-
continue/inscriptions-formation-
continue](https://facedroit.univ-amu.fr/formation-continue/inscriptions-formation-continue)